



PRÉFET DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne		
Compte rendu de réunion		
Thème	Date	Lieu
CSS Ribécourt	21 novembre 2019 10 heures	Sous-préfecture de COMPIÈGNE
Organisateur		Participants
M. Jean-Paul VICAT, Sous-Préfet de Compiègne		
La liste des participants est annexée à ce compte rendu.		
Après un tour de table, M. le Sous-Préfet rappelle l'ordre du jour en préambule.		
<p>1 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SYNTHOMER</p> <p>L'exploitant fait le bilan de son activité depuis la dernière CSS en présentant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les principaux changements avec notamment : <ul style="list-style-type: none"> ◦ le démarrage en cours de l'activité poudre qui permet le conditionnement en big bag et en sac du latex poudre ◦ le projet d'installation de nouvelles chaudières permettant d'améliorer la performance énergétique. • le bilan du Système de Gestion de la Sécurité • le bilan environnemental (émissions dans l'eau et dans l'air), • les investissements réalisés en 2019 avec notamment le remplacement de la ligne de styrène, la mise en place d'échafaudages permettant de supporter les racks ainsi que le déplacement du poste de gaz et des tuyauteries de gaz, • le bilan des incidents, accidents et exercices, • le budget prévisionnel 2020 pour le programme de prévention des risques de 2,225 millions d'euros dont 750 k€ de travaux sur les racks qui sont actuellement supportés par des échafaudages. <p><u>Intervention de M. le Maire de Ribécourt-Dreslincourt :</u></p> <p>M. le Maire indique que la sirène PPI s'est déclenchée en pleine nuit.</p> <p>La société BOSTIK explique que ce déclenchement de sirène PPI provient de sa société et qu'il évoquera l'incident lors de sa présentation.</p>		
Rédacteur		
		M. DEFLORENNE Emmanuel

La société SYNTHOMER explique qu'actuellement, il n'y a pas de sirène PPI en place chez SYNTHOS ou SYNTHOMER mais qu'une procédure est vigoureuse pour utiliser celle de BOSTIK. Par ailleurs un devis a été réalisé pour l'installation d'une sirène PPI au sein de l'établissement SYNTHOMER.

M. le Sous-Préfet demande sous quel délai cette sirène PPI pourra être fonctionnelle.

La société SYNTHOMER indique que la sirène PPI sera mise en route au 1^{er} trimestre 2020.

Suite à la demande d'avis de M. le Sous-Préfet sur ce sujet, la DREAL indique que la solution actuelle ne peut être considérée comme pérenne et que la société BOSTIK n'est pas contrainte réglementairement de disposer d'une sirène PPI. Elle indique que la mise en place d'une sirène pour le PPI de SYNTHOS/ SYNTHOMER est donc indispensable.

Intervention de M. le maire de Ribécourt-Dreslincourt :

M. le Maire indique qu'il y a régulièrement des problèmes d'encombrement de la chaussée en raison de stationnement des poids lourds dans la rue.

La société SYNTHOMER explique tenter de fluidifier les flux en donnant des horaires de livraison mais que les transporteurs ne respectent pas forcément les règles.

M. le Maire rappelle qu'une proposition avait été faite dans le passé pour aménager des places de parking pour les poids lourds mais que celle-ci avait été refusée par l'entreprise.

La société SYNTHOMER indique avoir bien pris en compte la remarque.

2 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SYNTHOS

La société SYNTHOS présente l'organisation de la plateforme.

M. le Sous-Préfet indique que les entreprises SYNTHOS et SYNTHOMER semblent être très imbriquées.

La société SYNTHOS explique que cela est dû au fait qu'à l'origine il s'agissait d'une unique entreprise. Cependant, actuellement il s'agit de deux entreprises bien distinctes.

M. le Sous-Préfet demande si le PPRT concerne la plateforme ou uniquement l'entreprise SYNTHOS.

La société SYNTHOS indique qu'il s'agit d'un PPRT pour la plateforme. Il informe également que, depuis quelques années, le site qui produit des billes de polystyrène noire est actuellement déficitaire : il dispose d'une capacité de production de 90 kt et prévoit de produire 30 kt en 2019. Il indique que cela est dû à un ralentissement de la demande ainsi qu'à une augmentation de la concurrence. Au vu de ce constat, M. le Sous-Préfet fait part de son inquiétude.

La société SYNTHOS poursuit sa présentation :

- en réalisant le bilan de son Système de Gestion de la Sécurité.
- en expliquant le projet Vapeur : récupération de l'exploitation des chaudières et de la station d'eau déminéralisée de Synthomer à son profit afin de limiter les pertes énergétiques. En effet les chaudières actuellement exploitées par SYNTHOMER sont à côté des installations de SYNTHOS, les entreprises ont pris la décision que celles-ci seraient exploitées par SYNTHOS et que SYNTHOMER construirait et exploiterait de nouvelles chaudières à proximité de ces installations. La société SYNTHOS indique qu'il est prévu que ce transfert d'exploitation soit réalisé début février 2020.
- en faisant un retour d'expérience sur le POI du 09/09/2019 avec notamment la nécessité d'améliorer la connaissance sur la dispersion et la toxicité des fumées d'incendie.

4 – Présentation de la DREAL

L'inspection des installations classées présentes ses différentes actions sur la plateforme :

- une inspection le 25/04/2019 sur le site de SYNTHOMER ayant pour thèmes le plan de modernisation des installations industrielles et le système de gestion de la sécurité. Suite à cette inspection un arrêté préfectoral de mise en demeure et un arrêté préfectoral de mesure d'urgence ont été pris concernant le remplacement d'une tuyauterie de styrène. L'inspection a indiqué que les racks n'avaient pas été intégrés dans la mise en demeure car la mise en place d'échafaudages avait permis de les reclasser mais que cette solution ne pouvait être considérée comme pérenne et que des travaux devaient être engagés.
- une inspection le 20/11/2019 sur le site SYNTHOS concernant le risque accidentel,
- une inspection le 31/01/2019 sur le site de SECO concernant la mise en sécurité du site suite à la cessation d'activité.

L'inspection a également indiqué avoir instruit le dossier d'implantation d'une nouvelle ligne de conditionnement et de modification du stockage du latex poudre présenté par la société Synthomer. Elle ajoute qu'elle est en cours d'instruction des projets vapeur présentés par les sociétés SYNTHOS et SYNTHOMER.

5 – Discussions / Questions diverses

Intervention d'un riverain de la commune de Ribécourt-Dreslincourt :

Un riverain de la commune de Ribécourt-Dreslincourt demande des explications concernant une sirène qu'il entend régulièrement sonner sur le site de BOSTIK.

La société BOSTIK explique qu'il pourrait s'agir d'une alarme de production, qu'il va investiguer la question et qu'il verra également s'il est possible de baisser l'intensité de cette alarme.

Conclusion

M. le Sous-Préfet conclut la réunion de la CSS en remerciant l'ensemble des participants.

Le sous-préfet de Compiègne,



Jean-Paul VICAT

Intervention de l'association le ROSO :

Le ROSO demande si une modélisation de la dispersion et de la toxicité des fumées d'incendie a été faite.

La société SYNTHOS répond qu'il n'y a pas eu de modélisation de la dispersion des fumées.

Le ROSO indique qu'il souhaiterait qu'une telle modélisation soit faite.

Le ROSO demande également à ce que les membres de la CSS puissent assister aux exercices POI comme cela est déjà le cas dans d'autres entreprises.

Les exploitants ont répondu par l'affirmative.

3 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société BOSTIK

La société BOSTIK présente :

- l'activité de sa société (fabrication de colle industrielle) qui reste stable en termes de production et de personnes.
- Le bilan de son Système de Gestion de la Sécurité

Lors du bilan de son SGS, la société BOSTIK explique les raisons de l'incident de la sirène PPI qui s'est déclenchée intempestivement le 1^{er} novembre 2019 à 0H00 : les tests de sirène sont déclenchés automatiquement tous les mois par une horloge. Cette horloge est tombée en panne en juillet et a été remplacée en octobre. Lors de son remplacement et de sa reconfiguration, celle-ci a été paramétrée par erreur pour se déclencher le premier jour du mois à minuit. La société présente ses excuses pour la gêne occasionnée.

Intervention de M. le Maire de Ribécourt-Dreslincourt :

M. le Maire indique qu'il y a eu un problème de communication au cours de la gestion de cet incident. En effet, il n'a pas été prévenu de ce qui se passait et recevait de nombreux appels de riverains inquiets.

La société BOSTIK répond que le personnel a réagi sur l'aspect technique pour régler le problème au plus vite mais à oublier l'aspect communication.

M. le Sous-Préfet ajoute que ce type d'évènement est générateur de stress aussi bien pour les riverains que pour les élus et que la communication est très importante lors de tels événements.

M. le Maire indique également que les riverains ont vu les véhicules de secours arriver ce qui a renforcé le caractère anxiogène de la situation.

La société BOSTIK explique de nouveau l'origine du problème et sa solution et présente à nouveau ses excuses.

Intervention de l'association le ROSO :

Le ROSO demande à l'exploitant si les effluents sont toujours envoyés à l'extérieur pour traitement. La société BOSTIK répond par l'affirmative.

Le ROSO demande également si les fumées d'incendie ont été modélisées.

La société BOSTIK indique qu'il s'agit essentiellement de produits carbonés. Il ajoute que des modélisations sont faites mais que d'éventuelles retombées de fumées d'incendie n'ont pas été étudiées.

Le ROSO demande à la société si la possibilité d'utiliser le canal pour le transport de matières a été examinée.

M. le Maire indique que 2 quais avaient été prévus : l'un pour SECO et l'autre pour SYNTHOS/SYNTHOMER.

Le ROSO demande si cela a également été prévu dans l'investissement. M. le Maire répond par l'affirmative.

Annexe 1 : Feuille de présence de participants à la CSS



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE (OISE)

Commission de suivi de site (CSS)
 Plateforme de Ribécourt (Synthomer - Bostik - Synthos)
 Jeudi 21 novembre 2019 à 10 heures à la sous-préfecture de Compiègne

Nom - Prénom	Qualité - « Organisme » représenté	Adresse Mel	Téléphone	Signature
LEHIR Geneviève	Riveraine		0344765527	
SERRIER MARCEL	Riverain	Periscomarcas Neuf . FR	0360192783	
DUMANT BRIGITE	Riveraine	brigitte . lebelic @ wr . fr	0767461950	
Lehoffé Jean- Guy	Maire de Ribécourt-Dreslincourt	Jean-guy . Lehoffé @ orange . fr	06.80.64.9214	
TOULIC B. CYNTHIAN	Maire de PIMPREZ	bc.toulic@orange.fr	06 85 42 0077	
CASONI Alain	Asso. Pimpres Environnement	alain . casoni @ gmail . com	0616570902	
ROUX Guilhem	Bostik Directeur	guilhem . roux @ bostik . com	0640494302	



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SOUS-PREFECTURE DE COMPIEGNE (OISE)

Nom - Prénom	Qualité - « Organisme » représenté	Adresse Mel	Téléphone	Signature
DUPUIS Laurent	Resp HSE - Bestik	Laurent.chapuis@bestik.com	0344 757629	
VICAT J Paul	SP Compiegne			
Xavier CLAUX	DTNE Compiegne	xavier.claux@ave-gem.fr		
HENRI AMBER	Directeur Synthos	henri.amber@synthogroup.com	0607557614	AMBER
DROUOT Pascal	Synthos	Pascal.drouot@synthogroup.com	084130737	
Gérard XAVIER	Synthos	xavier.gerard@synthogroup.com	0608847709	
PINEAU Jean-Philippe	ROSO	pinreau.jean-philippe@neuf.fr	0344253758	
Boulnois Narguine Président de Police Municipale	Représentant Mme DRELA Mairie de CAMBRIENNE-LES-RIEUCOURT	mairie@mairie-cambriennelesrieucourt.com		
François THIVINE Clerc	Police Municipale Représentant M ^{me} DRELA Maire de Cambrienne-les-Rieucourt		0344768121	

